◆ **EOLIENNES** → Depuis quelques semaines, une association s'élève contre un projet de construction d'éoliennes sur les sommets du Forez. Sujet de société ne faisant jamais l'unanimité, l'implantation d'éoliennes est un dossier qui est loin d'être terminé dans les monts du Forez

Vent de colère dans les monts du Forez...

epuis plusieurs années, l'implantation d'éoliennes sur les sommets des monts du Forez fait régulièrement réagir les habitants du territoire. Les dernières semaines, c'est un projet sur les communes de Jeansagnière, la Valla, la Côte en Couzan, Saint-Jean-la-Vêtre et Noirétable qui fait l'actualité. Un projet aujourd'hui porté par la communauté de communes des montagnes du Haut Forez qui a été officiellement missionnée par les communes de son territoire.

Selon l'association Vent du Haut Forez, « ce zonage, une fois défini, et ensuite accepté par le préfet, permettra, grâce au permis de construire, également délivré par le préfet, d'installer des éoliennes industrielles sur nos crêtes et chemins de randonnées. Pour cette zone sont prévus : 40 MW répartis sur 13 à 20 éoliennes de 120 à 150 mètres de hauteur. Une fois les 40 MW installés sur cette zone, une augmentation ultérieure est probable » expliquent les opposants. « Nous venons de terminer une étude paysagère pour ne pas faire n'importe quoi, plusieurs sites seront protégés (Hauts de Chaumes, Hermitage, col de la Loge). Notre dossier sera déposé sans doute durant l'hiver et c'est le préfet, après instruction par ses services (DDT), aui décidera du nombre d'éoliennes que nous pourrons installer », répond le président de la communauté de communes du haut Forez, Etienne Bied-Charreton.

Vent du Haut Forez est une association du haut Forez, loi 1901 située à Jeansagnière qui s'élève contre le projet. Cette association a pour but « d'empêcher la création de ZDE (zone de développement éolien) et l'implantation de parcs éoliens industriels sur le territoire des communes de Jeansagnière, Chalmazel, Saint-Just-en-



L'association «Vent du Haut Forez» diffuse des photos fiction avec implantation d'éoliennes. lci le bourg de Jeansagnière.

Bas, la Valla, la Côte en Couzan, Saint-Jean-la-Vêtre, Noirétable, la Chamba et la Chambonie. Ceci afin de protéger l'environnement sauvage et vierge de Jeansagnière et des communes environnantes, et prévenir la dégradation des ressources naturelles », ajoutent les représentants de l'association. « Mais également de préserver les espaces naturels et les paysages de ces communes, sensibiliser l'opinion publique aux problèmes liés à l'implantation d'éoliennes, défendre l'identité culturelle des paysages et du patrimoine ainsi que leurs intérêts économiques et sociaux. Nous voulons lutter contre les atteintes qui pourraient être portées aux espaces naturels et aux paysages, aux équilibres biologiques auxquels participent les espèces naturelles et végétales. »

«BERNER LES POPULATIONS

Pour les membres de l'association, « le jeu de l'éolien industriel est de berner les populations et d'empocher la mise : c'est un gigantesque mensonge organisé par les opérateurs et politiques, le marché de l'éolien inonde le pays sous couvert d'écologie, d'énergie propre du développement durable. Les inconvénients de l'éolien ont été largement dénoncés et entrent aujourd'hui dans l'information grand public. Emissions télévisées, débats radiophoniques, informations internet, tentent de rétablir la vérité en dénonçant l'emprise industrielle de l'éolien dans la vie de chaque citoyen. Les thèmes suivants sont abordés avec témoignages des gens du terrain qui subissent ces nuisances au quotidien ». Un discours anti éolien que l'on retrouve un peu partout en France.

Dans un paysage médiatique de plus en plus chargé, il est effectivement possible de trouver régulièrement des messages qui s'élèvent contre les éoliennes. Il est aussi possible de trouver des messages positifs. Chacun pourra se faire son propre avis.

Et l'association d'aller plus loin... « L'éolien, c'est d'importantes dégradations des sites concernés, lors des constructions : routes d'accès, fondations, plateformes d'implantation, enfouissement total du réseau électrique à 15 kms (vol d'oiseaux) du raccordement, bétonnage et grillage. D'autre part, dévastation irrémédiable des plus beaux paysages, en particulier de montagne. Il faut savoir qu'une seule éolienne de 2 Mégawatts exige six à sept convois exceptionnels pour véhiculer les différents éléments sur place (mât, nacelle, rotor et pales, matériels électrique, électronique, pneumatique...). Chacun peut juger de l'esthétique de ces usines à vent, mais aussi de leur pollution visuelle colossale qui tue le tourisme! ».

Toujours selon l'association « les communautés de communes et les mairies sont démarchées par les opérateurs pour la création de ZDE. Elles sont appâtées avec l'argent, le nerf de la guerre! ». Un argument pas du tout évoqué par le président du la communauté de communes, Etienne Bied-Charreton. « C'est vrai que ce sera une ressource, mais il est bien difficile aujourd'hui d'en mesurer véritablement les retombées. Notre projet va s'inscrire dans le cadre du schéma départemental sur les éoliennes en cours de réalisation, et les communes de notre territoire qui vont entrer demain dans le parc Livradois-Forez devront aussi prendre en compte la charte de développement éolien de ce parc. »

Concrètement, aujourd'hui des réactions existent contre l'arrivée d'éoliennes dans les monts du Forez. Objectivement, leur implantation future si elle devient réalité, n'aura rien de semblable à la photo fiction proposée par l'association qui illustre notre article. Affaire à suivre.

Hervé Maîtro